



COMMUNE DE LA GRAVE

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 09 AOÛT 2021

Séance du : 09 Août 2021

Date de convocation : 03 Août 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf août, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, JACOB Roland, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, GILBERT Hervé, SIONNET Anthony.

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FAUST Alain

Absent : FERRIER Nathalie, ONOL LANG Per

Secrétaire de séance élu : MATHON Sylvie

● **ANNULE ET REMPLCE : VALIDATION DE LA DÉNOMINATION ET DE LA NUMÉROTATION DES RUES DE LA COMMUNE DE LA GRAVE**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues :

- Valide le principal général de dénomination et numérotation des voies de la commune,
- Valide le nom attribué aux voies communales

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Adopte les dénominations suivantes :

- **Chef-Lieu : La Grave**
 - Route des Grands Cols
 - Place Olivier Messiaen
 - Le Grand Chemin



COMMUNE DE LA GRAVE

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 09 AOÛT 2021

-
- Rue de Babiole
 - Rue du Four
 - Montée de l'Église
 - Rue de la Chapitrierie
 - Rue de l'Ancienne Mairie
 - Route des Molières
 - Rue de Dode
 - Rue Henri Savoie anciennement rue de l'enfer
 - Passage des Marrons
 - Impasse du Peyrou d'Amont
 - Chemin des Horts
 - Chemin Sous la ville
 - Rue de la Boulangerie
 - Rue Paul-Louis Rousset
 - Passage Lucien Amieux
 - Rue de la Cîme
 - Rue du Réservoir
 - Chemin St Roch
 - Place de la petite école
 - Place Émile Pic
 - Passage des ancolies
 - Impasse des capucines
 - Impasse des pénitents
 - Rue des Balcons
 - Trabuc de la Cabotte
 - Impasse de la Lauzette
 - Parking du Caberton
 - Rue des Abysses
 - Traverse du Porche
 - Passage des Ruillans
 - Chemin du Tabuchet
 - Impasse du Garde Champêtre
 - Pont Romain
 - Montée des Molières
 - Passerelle du Téléphérique
 - Chemin du Pra Bessé
 - Passage du Lys
 - Passage des Puits
 - Place de l'Église
 - Impasse de la Grande fontaine
 - Parking de la Chapitrierie



COMMUNE DE LA GRAVE

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 09 AOÛT 2021

-
- Boucle des Vernois
 - Parking des Molières
 - Chemin des Chambres
 - Chemin des Chèvres
 - Rue de Buregard
 - Impasse de la Blondine
 - Trabuc des Amoureux
 - Passage des Écoliers
 - Parking des Alpes
 - Parking des primevères
 - Place du Téléphérique
 - L'Arboretum
 - Route de l'Envers

- **Hameaux : Les Fréaux**

- **Route Départementale 1091**
- Chemin de la sable
- Impasse de la cascade
- Rue du coignet
- Rue des frênes
- Rue de la pierre farabo
- Rue des calas
- Route des péronés
- Rue du mélèzin
- Rue de la fontaine
- Chemin des marguerites
- Chemin de la forêt
- Rue des pérousettes
- Le trabuc
- Chemin du pertuis
- Chemin des jardins
- Chemin d'entraîgues
- chemin du moulin
- Place de la chapelle
- Boucle du gâ
- Chemin de bon repos
- chemin du serre des fréaux
- Traverse de la bergerie
- Pont des Fréaux
- Route de l'Envers



COMMUNE DE LA GRAVE

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 09 AOÛT 2021

- **Hameaux Les Hières**

- Route de Valfroide
- Rue du milieu
- Grand Rue
- Rue des combes
- Chemin de l'enfer
- Rue de la lombarde
- La Petite Route
- Rue des Joursagnettes
- Rue du Maurian
- Rue Amable Berthet
- Rue de l'École
- Trabuc de la forge
- Chemin du Four
- Impasse des Boucherettes
- Rue du Puit
- Route de Chesimblard
- Place Las Eiras
- Traverse de l'Aiguillon
- Chemin des Bataillettes
- Rue des Trois Évèchés
- Impasse du Goléon
- Rue des Rippes
- Rue du Lavoir
- Le dos d'âne
- Impasse des Taburlins
- Allée du jardin
- Allé du Pavillon
- Place St Pierre

- **Hameaux : Le Chazelet**

- Route d'Emparis
- Rue de Serre
- Rue de l'Église
- Passage de l'Église
- Impasse du Cimetière
- Rue de Fountou



COMMUNE DE LA GRAVE

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 09 AOÛT 2021

-
- Rue de Foungravelle
 - Rue de Carloge
 - Rue des Granges
 - Rue des Ayes
 - Rue de la Vieille École
 - Montée de la Chal
 - Chemin des Plagnes
 - Impasse de la Basse
 - Route de la Station
 - Impasse de la Chambre Neuve
 - Boucle du Four
 - Rue de la Crêperie
 - Rue de Ruyard
 - Rue de l'Abbé Philippe
 - Rue de l'Étrait
 - Rue de Pra long
 - Chicot
 - Impasse de Peyreute
 - Rue des Terres Clottes
 - Rue des Ronfines
 - Rue Sente pierre

- **Hameaux : Les Terrasses**

- Route de l'Oratoire
- Rue des Fontaines
- Chemin du Liseron
- Montée entre les Chambres
- Passage du Rouet
- Rue de la Tartareille
- Passage Polyte
- Rue des Mélèzes
- Rue de la Fruitière
- Passage du Berger
- Route de la Transhumance
- Quartier Jacquete
- Rue Jacquete
- Rue du four banal
- La voie des champs
- Chemin de la rille
- Route des Varnas



COMMUNE DE LA GRAVE

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 09 AOÛT 2021

- Rue du sourail
- Rue du raidillon
- Impasse de la rimaye
- Chemin des chalombards
- Passage de la rhinathe
- Ruelle des pétrins
- Parking Philippine
- Parvis de la fontaine
- Cour de l'ancienne école
- Trabuc de l'église

- **Hameaux : Ventelon**

- Route de St Joseph
- Traverse du four
- Rue des vignes
- Le Bareute
- La croisée des chemins
- Chemin de la forge
- Route des clots
- Rue des Jardins
- Impasse de l'école
- Place de la chapelle St Jacques
- Rue de quéréost
- Rue du vent des combes
- Chemin de la chaumine
- Chemin de l'escalier
- Chemin des sourires
- Passage de pra vorel
- Chemin de la chapelle St Jacques
- Rue du grant
- Rue de taburlante
- Pierre rouge
- Impasse de la Mère Zélie
- Chemin de Combe Longe

Les zones artisanales :

- Le Goutail
- Clos Julien
- L'Oche



COMMUNE DE LA GRAVE

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 09 AOÛT 2021

- Le Grand Clot
- Dessous Saint-Anne

Délibération adoptée :

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 0

- **DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET : AUGMENTATION PARTICIPATION SIVOM (Achat drapeau, chaînes à neige, cuve à eau)**

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
65 / 65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	4 444,03
	Total	4 444,03

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
022 / 022	Dépenses imprévues	1 565,42
011 / 6232	Fêtes et cérémonies	2 878,61
	Total	4 444,03

Délibération adoptée à l'unanimité

- **SERVICE DE L'EAU – TARIFICATION DE BASE DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2021**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2224-12-4, prévoit à titre exceptionnel, lorsque la ressource en eau est abondante et qu'un nombre limité d'abonné est raccordé au réseau, que le représentant de l'Etat dans le département puisse, dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat, à la demande du maire ou du président du groupement de collectivités territoriales compétent pour assurer la distribution d'eau, autoriser une tarification ne comportant pas de terme proportionnel au volume d'eau consommé.

Vu, l'arrêté préfectoral du 12 décembre 1994, la commune de La Grave a obtenu l'autorisation de procéder à une facturation au forfait.



COMMUNE DE LA GRAVE

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 09 AOÛT 2021

Vu, la délibération n° 2018-35 du 29 octobre 2018 de l'Agence de l'eau définissant les conditions d'éligibilité aux programmes d'aides financières : « le prix de l'eau facturé aux abonnés des services d'eau potable doit être au minimum de 1 € HT/m³ » sur la base de 120m³ (soit minimum 120€/120m³)*.

Le tarif de base de l'eau potable pour l'année 2021 s'appuie sur la nouvelle modalité de facturation.

Le tarif du service de l'eau potable pour l'année 2021 est le suivant :

- 121 € forfaitaire annuel de base au service de l'eau pour 120m³ (UL)

Conformément à l'article 256 B du Code Général des Impôts, l'assujettissement à la T.V.A. pour le service public de l'eau potable, n'est pas obligatoire mais facultatif, pour les communes de moins de 3 000 habitants. La commune de La Grave décide de ne pas faire application de la T.V.A. pour son service public de l'eau potable.

En plus des montants inscrits ci-dessus, la commune de La Grave devra intégrer dans sa facture le coût de la facturation établi par le prestataire.

Vu, les dispositions de l'article L.2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, l'arrêté préfectoral du 12 Décembre 1994,
Vu, les dispositions de l'article 256 B du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Décide de la mise en place des tarifs 2021 exposés ci-dessus.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication

Délibération adoptée à l'unanimité

• **Sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable : plan de financement / complément**

Mr le Maire présente le projet de sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable de toute la commune par la réfection de la conduite d'amenée de la source de Chas située en zone de glissement et qui subit fréquemment des casses.

Le Conseil Municipal de la Commune de La Grave après délibération, décide :

- D'adopter le projet de travaux de sécurisation du réseau d'eau potable évalué à 1 620 000.00 € HT (détails du coût en annexe 1) ;
- Valide le plan de financement suivant :

		1 620 000.00 € HT
--	--	-------------------



COMMUNE DE LA GRAVE

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 09 AOÛT 2021

AGENCE DE L'EAU	50%	810 000.00 €
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	30%	486 000.00 €
AUTOFINANCEMENT	20%	324 000.00 €

- de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du département pour la phase 1 :

TRAVAUX Phase 1	Cout HT
TELEGESTION	54 000.00 €
Etude géotechnique, topographique ...	31 388.00 €
Maitrise d'œuvre	40 122.00 €
TOTAL	125 510.00 € HT

Financé ainsi,

		125 510.00 € HT
AGENCE DE L'EAU	50%	62 755.00 €
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	30%	37 653.00 €
AUTOFINANCEMENT	20%	25 102.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

● **Ajout a la délibération 2021—060 Subvention aux associations année 2021**

Chaque année le conseil municipal est amené à délibérer sur les demandes de subventions présentées par différentes associations.

Vu les demandes de subventions présentées par des associations pour l'année 2021 ;

Considérant que certaines associations ont un intérêt très important pour la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

- Association Ski de fond 05 120.00 € Voté le 14/06
- Association Pêche Guisane Romanche 63.00 € Voté le 14/06
- Association Solidarité handicapés du Pays Briançonnais 200.00 € Voté le 14/06
- Association Porche des veilleurs 3 000.00 € Voté le 14/06
- Fonds Social pour le Logement 05 198.00 € Voté le 14/06
- Fédération de ski – comité Alpes Provence 800.00 € Voté le 14/06



COMMUNE DE LA GRAVE

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 09 AOÛT 2021

(Centre Inter-régional d'Entraînement structure d'appui scolaire BRIANCON)

▪ Amicale des sapeurs-pompier	1 000.00 €	Voté le 14/06
▪ Refuge solidaire Briançon	200.00 €	Voté le 14/06
▪ Chemin d'Avant	2 500.00 €	

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021.

Autorise le Maire ou un adjoint à procéder au mandatement de ces subventions.

Délibération adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre PIC
Le Maire

Philippe SIONNET
1^{er} Adjoint

Michel PIQUEMAL
2^{ème} Adjoint

Roland JACOB
3^{ème} Adjoint

Anthony SIONNET

Per ONOL-LANG

Stéphane FERRIER

Hervé GILBERT

Sylvie MATHON

Alain FAUST

Nathalie FERRIER